

CENTRE DES IMMOBILISÉS
24, avenue du 94^e R.I.
BP 505
55013 BAR-LE-DUC Cedex

Page 1

Téléphone : 29.79.11.76

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : C.D.I.F. BAR LE DUC

Date du versement : 12 juillet 1983

Nombre d'articles : 350 Volumes

* Partie réservée aux Archives

* Nº de versement : 1677 W

* Date de prise en charge : 12 juillet 1983

* Métrage : 16,80 ml

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
1	Matrices grises	1930			
	(postérieures à la rénovation et antérieures à la mécanographie)	-----			
	1974				
1	AMBLAINCOURT		Immédiate		
2 à 11	ANCERVILLE		par tranches		
12 - 13	ANDERNAY		articles		
14 - 15 - 16	AULNOIS EN PERTHOIS				
17 - 18	AUTRECOURT				
19 - 20	AUZECOURT				
21	BAUDONVILLIERS				
22 - 23	BAZINCOURT				
24 - 25	BEAULIEU EN ARGONNE				
26 - 27 - 28	BEAUZEE SUR AIRE				

Indexation

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
29 - 30 - 31	BEHONNE	:	:	:	
32 - 33 - 34	BEUREY SUR SAULX	:	:	:	
35 - 36 - 37	BIENCOURT SUR ORGE	:	:	:	
38 - 39 - 40	LE BOUCHON SUR SAULX	:	:	:	
41 - 42 - 43 - 44	BRABANT LE ROI	:	:	:	
45 - 46	BRAUVILLIERS	:	:	:	
47 à 51	BRILLON EN BARROIS	:	:	:	
52 - 53	BRIZEAUX	:	:	:	
54 - 55 - 56	BULAINVILLE	:	:	:	
57 - 58	BURE	:	:	:	
59	BUSSY LA COTE	:	:	:	
60 - 61 - 62	CHARDOGNE	:	:	:	
63 - 64 - 65	CHAUMONT SUR AIRE	:	:	:	
66	CHENNEVIERES	:	:	:	
67 - 68	COMBLES EN BARROIS	:	:	:	
69 - 70	CONDE EN BARROIS	:	:	:	
71 - 72 - 73 - 74	CONTRISSON	:	:	:	
75 - 76	COURCELLES SUR AIRE	:	:	:	
77 - 78 - 79 - 80	COUSANCES LES FORGES	:	:	:	
81 - 82	COUVERTPUIS	:	:	:	
83 - 84	COUVONGES	:	:	:	
85 - 86	CULEY	:	:	:	

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

* Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
87 - 88 - 89	DAMMARIE SUR SAULX				
90	DEUXNOUDS DEVANT BEAUZEE				
91 - 92 - 93	ERIZE LA BRULEE				
94 - 95	ERIZE LA GRANDE				
96 - 97	ERIZE LA PETITE				
98 - 99	ERIZE SAINT DIZIER				
100 - 101	EVRES EN ARGONNE				
102-103-104-105	FAINS LES SOURCES				
106	FLEURY SUR AIRE				
107 - 108	FOUCAUCOURT SUR THABAS				
109 - 110	FOUCHERES AUX BOIS				
111 - 112	GENICOURT SOUS CONDE				
113 - 114	GERY				
115-116-117-118	GIVRAUVAL				
119 - 120 - 121	GUERPONT				
122-123-124-125	HAIRONVILLE				
126 - 127	HARGEVILLE SUR CHEE				
128 - 129 - 130	HEVILLIERS				
131	IPPECOURT				
132	ISSONCOURT				
133 - 134	JUVIGNY EN PERTHOIS				
135 - 136 - 137	LAHEYCOURT				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
138 à 142	LAIMONT				
143 - 144	LAVINCOURT				
145 - 146	LAVOYE				
147 à 153	LIGNY EN BARROIS				
154	LISLE EN BARROIS				
155 - 156 - 157	LISLE EN RIGAULT				
158 - 159 - 160	LOISEY				
161 - 162 - 163	LONGEAUX				
164 à 169	LONGEVILLE EN BARROIS				
170 - 171	LOUPPY LE CHATEAU				
172 - 173 - 174	LOUPPY SUR CHEE				
175 - 176 - 177	MANDRES EN BARROIS				
178	LES MARATS				
179	MAULAN				
180 - 181 - 182	MENAUCOURT				
183 à 187	MENIL SUR SAULX				
188 à 192	MOGNEVILLE				
193 - 194	MONDRECOURT				
195 à 199	MONTIERS SUR SAULX				
200-201-202-203	MONTPLONNE				
204 - 205	MORLAINCOURT				
206 - 207 - 208	MORLEY				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

* Partie ré-
servée aux
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
209 - 210	MUSSEY				
211-212-213-214	NAIVES DEVANT BAR				
215 - 216	NAIX AUX FORGES				
217 - 218 - 219	NANCOIS SUR ORNAIN				
220 - 221	NANT LE GRAND				
222 - 223	NANT LE PETIT				
224 - 225	NANTOIS				
226 - 227 - 228	NETTANCOURT				
229-230-231-232	NEUVILLE SUR ORNAIN				
233	NOYERS LE VAL				
234 - 235 - 236	NUBECOURT				
237 - 238	OEY				
239	PRETZ EN ARGONNE				
240 - 241 - 242	RANCOURT SUR ORNAIN				
243 - 244	REMBERCOURT AUX POTS				
245	REMENNECOURT				
246 - 247 - 248	RESSON				
249 à 257	REVIGNY SUR ORNAIN				
258 - 259	RIBEAUCOURT				
260	RIGNAUCOURT				
261 - 262 - 263	ROBERT ESPAGNE				
264 - 265	ROSIERES DEVANT BAR				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
266 - 267	ROSNES				
268	RUMONT				
269-270-271-272	RUPT AUX NONAINS				
273 - 274	SAINT AMAND SUR ORNAIN				
275 - 276 - 277	SALMAGNE				
278 - 279 - 280	SAUDRUPT				
281 - 282 - 283	SAVONNIERES DEVANT BAR				
284	SAVONNIERES EN PERTHOIS				
285 - 286 - 287	SEIGNEULLES				
288	SENARD				
289	SERAUCOURT				
290 - 291 - 292	SILMONT				
293	SOMMAISNE				
294 - 295	SOMMEILLES				
296-297-298-299	SOMMELONNE				
300 - 301 - 302	STAINVILLE				
303 à 307	TANNOIS				
308 à 312	TREMONT SUR SAULX				
313-314-315-316	TRIAUCOURT EN ARGONNE				
317 à 321	TRONVILLE EN BARROIS				
322 - 323	VARNEY				
324 - 325 - 326	VASSINCOURT				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au versant

Partie pré-serveur mix

Le chef du service versant

CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS

24, avenue du 94^e R.I.
BP 505
55013 BAR-LE DUC Cedex

Téléphone : 29.79.11.76

Département des impôts

J. BLAISE

Chef de Centre

Le Directeur des Services
d'Archives



- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.